



Association chrétienne de professionnels de la santé et du bien-être du canton de Fribourg et environs

CODE DE DEONTOLOGIE

A) Compétences professionnelles

Lors de son admission en tant que membre actif de l'association Résurgence, chaque professionnel :

- atteste avoir les compétences (qualifications, diplômes ou autorisations) théoriques ou pratiques nécessaires à l'exercice de son activité. Il n'acceptera une intervention que pour autant qu'il reconnaisse avoir les compétences requises. Dans le cas contraire, il réorientera le bénéficiaire vers un professionnel compétent dans le domaine ;
- certifie que son activité est licite et conforme aux règles légales et aux bonnes mœurs et qu'il est au bénéfice d'une assurance appropriée ;
- atteste qu'il prendra toutes les mesures nécessaires pour accueillir ses bénéficiaires dans les meilleures conditions possibles, notamment en termes d'hygiène et de sécurité ;
- atteste qu'il informera chaque bénéficiaire sur les coûts et frais de ses interventions, sur les éventuelles prestations des assurances, les modalités de paiement, etc... avant le début de la prise en charge.

B) Secret professionnel et protection des données

Chaque membre actif de l'Association Résurgence s'engage à :

- respecter le secret professionnel ;
- respecter la loi fédérale sur la protection des données ;
- demander le consentement de chaque bénéficiaire si des échanges d'information à son sujet s'avèrent nécessaires pour garantir une prise en charge optimale.

Ce code de déontologie a été approuvé lors de l'assemblée constitutive du 12 avril 2019 à Farvagny

Le président / la présidente